



Mardi 18 octobre : Assemblée Générale partout pour l'augmentation générale des salaires

Les salariés des raffineries sont en grève pour des augmentations de salaire, parfois depuis près de 3 semaines. Total Energie a déjà versé à ses actionnaires un acompte sur les dividendes de 2,68 milliards pour 2022. Il s'agit d'un versement d'un montant historique et exceptionnel.

Dans le même temps, le patron de Total a de nouveau augmenté sa rémunération fixe de 1,4 million à 1,55 million cette année (+11%). Et il ne serait pas possible d'ouvrir des négociations pour l'augmentation des salaires à hauteur de l'inflation ?

Les prix augmentent et en particulier ceux qui impactent le plus notre budget : le carburant, le chauffage, le logement, les produits de première nécessité, l'alimentation.

Nous entendons ces derniers jours des propos visant à stigmatiser les grévistes. Hier soir encore, Macron a récidivé et demandé à son gouvernement d'étendre encore davantage les réquisitions des grévistes des raffineries.

La remise en cause du droit de grève et du droit de revendiquer n'est pas acceptable ! Au lieu de réquisitionner les superprofits de Total pour satisfaire les besoins de la population, Macron décide de réquisitionner les grévistes qui demandent des augmentations de salaire. Nous ne l'acceptons pas ! S'agit-il seulement de la grève dans les raffineries ?

Le gouvernement cherche une nouvelle fois à opposer les salariés entre eux pour protéger ses amis, les assistés et les privilégiés : les actionnaires de TOTAL, de EXXON et du CAC 40 qui s'enrichissent du COVID, de la guerre et de l'inflation. En 2019, les aides publiques aux entreprises s'élevaient à 157 milliards, près d'un tiers du budget de l'Etat et deux fois celui de l'Education Nationale ! Un chiffre multiplié par 3 en 20 ans et ce, sans aucune contrepartie !

Dans nos branches :

- **Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseils** : 3 salaires minimum conventionnels sont inférieurs au SMIC.
- **Prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire** : les salaires minimum des 6 premiers coefficients sont inférieurs au SMIC.
- **Cabinets d'avocats** : Les deux premiers coefficients sont inférieurs au Smic.

En haut, les riches se gavent de profits et d'aides publiques. Mais pour nous, c'est encore et toujours l'austérité salariale, les restrictions et maintenant la retraite à 65 ans ! Ça suffit !

La Fédération CGT des Sociétés d'Etudes appelle partout, dans toutes les entreprises, à suivre l'exemple des raffineurs, en exigeant l'ouverture de négociation pour l'augmentation générale des salaires à hauteur de l'inflation au minimum, à réunir les salariés et à décider de la grève franche si nécessaire pour obtenir satisfaction à leurs revendications. C'est dans ce cadre que la Fédération appelle à la grève à partir du 18 octobre.

Le 14 octobre 2022

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes